

Arrêté réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Doubs pour l'année 2023

Participation du public (article L.123-19-1 du code de l'environnement)
sur le site internet des services de l'État dans le département du Doubs (www.doubs.gouv.fr)
du 10 au 30 novembre 2022

ID	Déposé le	Nom	Qualité	Avis favorable au projet d'arrêté	Observations complémentaires
10683233	2022-11-24 5:42 PM	JPB	Association	Oui	<p>Bonjour,</p> <p>L'AAPPMA "la Truite de la Réverotte" que je représente en tant que Président souhaite apporter un commentaire au projet d'ARP 2023, notre avis sur ce dernier étant favorable sous réserve toutefois de la prise en compte de la remarque ci-après.</p> <p>La remarque concerne l'article 7, plus précisément la taille minimale légale de capture de la truite fario sur le bassin du Dessoubre. La disposition présentée dans le projet vient d'une demande initiale de notre AAPPMA. Néanmoins, l'augmentation de la taille minimale légale de capture de la truite fario à 30 cm est souhaitée uniquement sur le cours principal du Dessoubre, dans un souci d'harmonisation et de cohérence tout au long du linéaire du même cours d'eau. Nous souhaitons par contre conserver une taille minimale légale de capture dans ses affluents (Réverotte comprise) fixée à 25 cm comme précédemment. En effet, la taille moyenne des géniteurs et les vitesses de croissance moindre dans ces milieux n'y justifient pas une augmentation de la taille minimale légale de capture de la truite. Il est d'ailleurs notable que le seul autre tronçon du département concerné par une taille à 30 cm (le Doubs en aval de Bremoncourt) en exclu également les affluents, dont certains de taille importante (Cusancin...).</p> <p>En ce sens la modification mineure que nous proposons ci-après pour l'article 7 apparaît fondée : remplacer "Dessoubre, intégralité du linéaire, affluents compris" par "Dessoubre : intégralité du linéaire principal, hors affluents".</p> <p>En vous remerciant de prendre en compte cette remarque que nous avons d'ores-et-déjà partagé avec notre Fédération Départementale, veuillez accepter nos meilleures salutations.</p> <p>Pour l'AAPPMA "la Truite de la Réverotte", Le Président</p>
10722616	2022-11-29 3:58 PM	LB	Pêcheur	Oui	<p>A quand une fenêtre de capture pour le brochet (mini 60cm, maxi 80cm) dans le Doubs (département), à quand une protection efficace de la truite fario fenêtre de capture (30 mini, 45cm maxi) sur le Doubs (rivière). A quand la remise en place de l'interdiction de navigation avec moteur thermique sur le Doubs (rivière) sur le domaine privé non navigable et non flottable.</p>